



MAIRIE
DU
FOUSSERET

ARRÊTÉ MUNICIPAL

2024111

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-32 ;

Considérant que le Samedi 07 Septembre 2024, un mariage, entre Madame MARTINEZ Maëva, Jennifer, Dorine et Monsieur LEDIG Guillaume, Yvon, François, Yves, doit être célébré en la Mairie de LE FOUSSERET,

Considérant qu'à cette date le Maire, les Adjointes sont absents pour raisons professionnelles et personnelles,

Considérant qu'il y a lieu de déléguer à cette fonction Madame MONLLOR épouse TORILLON Martine, Conseillère Municipale,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Madame MONLLOR épouse TORILLON Martine, Conseillère Municipale est désignée pour célébrer le mariage entre Madame MARTINEZ Maëva, Jennifer, Dorine et Monsieur LEDIG Guillaume, Yvon, François, Yves qui doit avoir lieu le SAMEDI 07 SEPTEMBRE 2024 à 12 heures.

ARTICLE 2 : Madame MONLLOR épouse TORILLON Martine, Conseillère Municipale, exécutera tous les actes dévolus aux officiers d'Etat Civil pour l'accomplissement de cette célébration.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera :
- transmis au contrôle de légalité,
- affiché en mairie,
- notifié à Madame MONLLOR épouse TORILLON Martine, Conseillère Municipale.

Fait au Fousseret, le 24 Juin 2024

Le Maire

Pierre LAGARRIGUE

